



Note – La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

AVIS

Vous pouvez demander le réexamen administratif de votre dossier si vous êtes en désaccord avec une décision rendue par le Ministère. Notamment, si vous êtes dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- ▶ Vous n'êtes pas admissible au Programme de déclaration volontaire.
- ▶ Vous avez été déclaré admissible au Programme de déclaration volontaire, mais de nouveaux renseignements portés à la connaissance du Ministère ont obligé celui-ci à vous retirer les allègements accordés lors de la décision initiale.

Pour ce faire, vous devez présenter votre demande par écrit dans les **30 jours de la date de réception de la décision** que vous désirez contester.

PROCÉDURE

Vous devez remplir le formulaire *Demande de réexamen administratif* ci-joint, le signer et l'expédier par la poste à l'adresse suivante :

**Programme de déclaration volontaire
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
575, rue Jacques-Parizeau, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 2G4**

Il peut également être transmis par télécopieur au **418 643-6213**.

Il est possible de déposer tout document relatif au Programme de déclaration volontaire dans le centre local d'emploi ou dans le bureau de Services Québec de votre localité.

Vous pouvez obtenir les coordonnées du bureau le plus près de votre domicile en communiquant avec le Centre de communication avec la clientèle, au **1 877 767-8773**. Vous pouvez aussi consulter l'outil Localisateur de CLE dans le site Web du Ministère, à l'adresse **www.mtess.gouv.qc.ca**. Dans le menu de droite, cliquez sur **Localisateur des centres locaux d'emploi**.

DÉCISION

Le Ministère vous informera par écrit de la décision rendue dans les **30 jours de la date de réception de votre demande**. La décision rendue dans le cadre d'un réexamen administratif est finale et sans appel.

RÉCLAMATION, DIMINUTION OU ANNULATION DE VOS PRESTATIONS

Toute réclamation ou toute diminution ou annulation de vos prestations peuvent faire l'objet d'une demande de révision et, éventuellement, d'un recours au Tribunal administratif du Québec.

Si vous désirez contester une réclamation, diminution ou annulation de vos prestations, veuillez utiliser le formulaire *Demande de révision* (0023), que vous trouverez dans un centre local d'emploi, un bureau de Services Québec ou sur le site Web du Ministère, à l'adresse **www.mtess.gouv.qc.ca**. La demande de révision doit être faite dans un délai de 90 jours de la date à laquelle vous avez reçu l'avis de décision que vous voulez contester.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'accès à ces renseignements est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions. Omettre de les fournir peut entraîner le refus de votre demande. Vous avez le droit de connaître les renseignements que le Ministère détient à votre sujet, d'en recevoir communication, ou d'en demander la rectification. Vous devez faire une demande par écrit et l'adresser au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

1 Renseignements sur l'identité du demandeur

Nom de famille		Prénom	
Numéro	Rue, rang ou casier postal		Appartement
Adresse		Code postal	
Ville, village ou municipalité			
Téléphone à la résidence	Ind. rég.	Numéro	
		Numéro de dossier (CP12)	
Autre téléphone	Précisez	Ind. rég.	Numéro
		Poste	

2 Décision rendue

Indiquez la **date de délivrance** de l'avis de décision que vous contestez. _____
Année Mois Jour

Afin de faciliter le traitement de votre demande, veuillez joindre, si possible, **une copie de l'avis**.

3 Objet de la demande

Cochez l'élément que vous contestez.

- La non-admissibilité au Programme de déclaration volontaire.
- Le fait qu'on vous a retiré les allégements qui vous avaient été accordés dans le cadre du Programme de déclaration volontaire.

4 Raison de la demande

Expliquez pourquoi vous demandez un réexamen.
Si l'espace est insuffisant, joignez une feuille supplémentaire.

5 Démarche de réexamen

Désirez-vous que l'on communique avec vous ou, le cas échéant, votre représentant pour que vous puissiez nous faire part de vos commentaires? Oui Non

6 Signatures

Date	Nom de famille et prénom du demandeur (écrivez en majuscules)	Signature du demandeur
Date	Nom de famille et prénom du représentant, s'il y a lieu (écrivez en majuscules)	Signature du représentant, s'il y a lieu